Nantes le XXXXXX

Monsieur l'officier du ministère public

près le tribunal de police de Nantes

**REQUÊTE EN EXONERATION**

*Article 529-2 du Code de Procédure Pénale*

**Pour :**

Madame / Monsieur XXXX né le XXX de nationalité XXXX demeurant XXXXX

**Contre :**

La contravention établie le XXXX à l’encontre de Madame / Monsieur XXX, reçue le XXX (date) réprimant des faits de « *violation des interdictions de se déplacer hors de son domicile définies à l'article 1er du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020* »

OU ALORS : réprimant des faits de « *violation des interdictions de manifester établies par l’arrêté n°XXX en date du XXXX pris par la Préfecture de Loire- Atlantique* »

**Objet de la requête**

Le XX / XX  / 2020 à Nantes, Madame / Monsieur XXX a été contrôlé et verbalisé pour des faits qualifiés de « *violation des interdictions de se déplacer hors de son domicile définies à l'article 1er du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020* » OU ALORS « *violation des interdictions de manifester établies par l’arrêté n°XXX en date du XXXX pris par la Préfecture de Loire- Atlantique* »

L’avis de contravention est arrivé le XXX à son domicile ; La présente requête en exonération est donc recevable, étant faites dans le délai de 45 jours prévu aux articles 529 -1 et 529-2 du Code de Procédure Pénale.

Madame / Monsieur XXX entend contester cette contravention pour les raisons suivantes

Ici i va falloir expliquer la difficulté, en quelques lignes à la troisième personne :

* Madame / Monsieur XXX avait bien une attestation, la seule particularité étant sa rédaction partielle au crayon de bois / raturée. Une telle rédaction n’est pas prohibée par le Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.
* Les forces de l’ordre ont considéré que ce déplacement n’avait pas de motif légitime. Or Madame / Monsieur XXXX allait faire XXXX, ce qui était utile / nécessaire pour telle ou telle raison. Si attestation, la mentionner, et la joindre à la requête.
* Les forces de l’ordre affirment que Madame / MonsieurXXX participait à une manifestation pourtant interdite. Or tel n’étais pas le cas, voilà le but du déplacement ce jour là.
* Les forces de l’ordre affirment que Madame / MonsieurXXX participait à une manifestation pourtant interdite. Madame / Monsieur XXXX considère qu’une telle verbalisation est contraire à la protection garantie, au visa des article 10 et 11 de la Convention Européenne des Droits de l’Homme, de la Liberté d’expression et de réunion.

ETC . L’idée est de donner un début d’explication, sans rentrer dans le détail juridique mais de choisir un type de défense : manque de preuve, défaut d’appréciation, illégalité de l’interdiction.

C’est pourquoi Madame / Monsieur XXX sollicite de la part de Monsieur l'officier du ministère public près le tribunal de police de Nantes l’abandon des poursuites contraventionnelles diligentées à son encontre.

**PAR CES MOTIFS**

* **Exonérer** Madame / Monsieur XXX des fins de la poursuite visée par la contravention contravention établie le XXXX à l’encontre de Madame / Monsieur XXX, reçue le XXX (date) réprimant des faits de « *violation des interdictions de se déplacer hors de son domicile définies à l'article 1er du décret n° 2020-260 du 16 mars 2020* »

OU ALORS : réprimant des faits de « *violation des interdictions de manifester établies par l’arrêté n°XXX en date du XXXX pris par la Préfecture de Loire- Atlantique* »

**Signature !!**